

Demande de césure

Description des activités dans le cadre de la période de césure
(fournir tout justificatif permettant l'examen de la demande)

Date et signature de l'étudiant :

Demande de césure

Nom du responsable pédagogique de la formation :

Avis motivé

- Avis favorable
 Avis défavorable
-
-
-
-
-
-

Modalités de validation de la période de césure

Modalités d'évaluation : (rapport, soutenance etc ...)

Nombre d'ects proposés (sous réserve que l'étudiant remplisse les conditions d'obtention)

- Aucun 30 crédits 60 crédits

Date et Signature

Décision motivée du président

- Césure autorisée
 Césure non autorisée
-
-

Fait le/...../20.....

Pour le Président de l'Université de Lorraine, et par délégation, le Directeur de composante (signature) :

Demande de césure

En cas de refus, si le demandeur souhaite contester la décision, il lui est possible :

- *soit de former un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision (M. le Président de l'Université de Lorraine, DFOIP),*
- *soit de former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente.*

Le recours gracieux peut être fait sans condition de délai. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la première décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux, former un recours contentieux, ce recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai indiqué du recours contentieux.